LE GRAND CORMORAN DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

QUELS IMPACTS ET QUELLES SOLUTIONS ?

UNSAAEB

AFPPE

Phalocrocorax carbo ssp carbo ou ssp sinensis

Une population européenne estimée entre 1,2 et 2 millions d'individus.

En France au moins 130 000 (+39 000 tués).

Espèce purement piscivore ou presque.

Durée de vie : 11 ans en moyenne et max 20 ans - 25 ans.

Mature 2 à 4 ans.

Reproduction de février à mai,juin.

Couvée de 3 à 4 œufs en moyenne (2 à 6).

Des constats ALARMANTS

- Un super prédateur lui-même sans prédateur:
  - Prise alimentaire journalière : 400 à 500 grammes de poissons/jour.
  - Provoque des pertes indirectes (blessures, stress etc.).
  - **Toutes tailles** (presque).
  - Pêche **toute l'année**.
  - Sur tous milieux aquatiques *(étangs, marais, fleuves, lacs, mer).*
  - Grande capacité d'adaptation.

SMIDAP

Des constats ALARMANTS

- Explosion démographique des cormorans hivernants en France:

  1970 : 4 000

  1979 : Protection de l'espèce par l'Union Européenne

  1989 : 41 000 (forts impacts déjà signalés)

  2007 : 130 000

  Depuis quelques années : nidification en France et développement des couples et des colonies nicheuses.

Exemple dans l'Est de la France (Lorraine+Champagne-Ardennes+Alsace) = + 35%/an.

CONSEQUENCES ECONOMIQUES

Pertes de production divisées par 2 (production normale de 200 à 400 kg/ha) + les pertes induites (blessures pathologies etc.).

Abandon des étangs avec dans certaines régions 30 à 40% de déprise (Forez, Dombes).

Abandon de la pisciculture dans certaines régions (Camargue, Sologne).

=exemple : 4 cormorans/ha pendant 50 j de présence = perte totale du bénéfice !!!!

SMIDAP

AUTRES CONSEQUENCES

Ecologiques : perte de biodiversité

Assèchement des étangs et mise en culture céréalière.

Abandon des étangs et atterrissement.

Prolifération des nuisibles (plantes exotiques, rats etc.).

Eutrophisation des milieux.

Développement d'autres usages.

Sociales et culturelles :

Perte d'identité des territoires.

Dévalorisation du patrimoine.

Changement de pratiques et d'usages.

Détresse et EXASPERATION des gens (France et en EUROPE).

Des mesures de régulation

- <u>Le tir</u> (1992)

39 000 cormorans tués en 2008 (56% en Europe).

Ne résout pas le problème

Contraintes administratives

Contraintes techniques

Coût important soit environ 100 à 200 euros par cormoran

...Et une population toujours aussi importante sur les étangs...et toute l'année!!!

SMIDAP

Des mesures de protection :

- L'effarouchement : canons à gaz / laser / « cormoshop »…

- Des systèmes de protection : fils, filets, cages…

…inadaptées aux grandes surfaces (moyenne entre 3 et 6 hectares selon les régions), très coûteuses, conflits d'usage et surtout **adaptation du cormoran !!**

Des modifications de pratiques:

- Augmenter l'**alevinage** de 50% = *coût approvisionnement…*
- Empoissonner avec des poissons **plus gros** = *stockage temporaire en bassins + nourrissage = risques mortalités.*
- Pêcher plus précocement = *mais le cormoran présent toute l'année et perte de qualité.*
- **Suivi** plus réguliers des étangs = temps
- « M**atériel** de lutte » / fusils…cartouches…

Certaines nouvelles pratiques sont soit inefficaces soit génèrent des coûts supplémentaires économiquement non viables.

SMIDAP

Une gestion européenne

Rencontres :

INTERCAFE (Interdisciplinary initiative to reduce pan European cormorant-fisheries conflicts)

6 et 7 Septembre 2008 au FIAP

Rencontre avec M. H. Kindermann Rapporteur du projet européen de régulation du Grand cormoran le 14 octobre 2008.

Colloque des régions sur la problématique du Grand Cormoran le 04 décembre 2008.

Approbation par le Parlement Européen du projet de plan européen de régulation du Grand Cormoran le 05 décembre 2008.

29 janvier 2009 et 31 mars 2009 : premières réunions de la DG Environnement sur la gestion européenne du Grand cormoran

Une gestion nationale

Juillet 2008 : mise en place d'un groupe de travail « cormoran » par le MEEDAT et le MAP.

Janvier 2009-mai 2009 : étude « impacts du cormoran ».

Visites terrains : Pays de la Loire 27 et 28 février, Brenne, Dombes, Forez et Lorraine.

Premières mesures concrètes en juin 2009 ????????

SMIDAP

Une gestion locale

Les DDAF des Pays de la Loire ont été contactées :

Simplification et harmonisation des procédures.

Les tirs.

Identifier les sites de nidifications.

DE NOUVELLES PISTES CONCRETES pour 2009-2010 ?

Actions sur les nids et sur les œufs en France (modification de l'Article 9) comme en Allemagne ou au Danemark.

Actions sur les tirs ? :

-toute l'année voire plus tôt dans la saison,

-dérogation pour du tir au plomb,

-tir des agents de l'Etat sur les eaux libres en particulier sur les géniteurs.

Actions sur les contraintes locales diverses.

Indemnisations ?

Autres pistes…?

© www.sergedeboffle.com

SMIDAP